

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 15-10 DU 3 SEPTEMBRE 2015

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Comité de bassin Seine-Normandie du 25 juin 2015**

Le Comité de bassin,

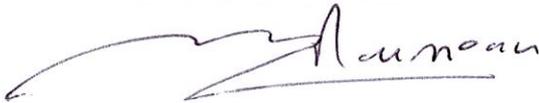
Vu le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015 joint au dossier du Comité de bassin du 3 septembre 2015

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015, sous réserve des observations ci-annexées.

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CB 15-10 DU 3 SEPTEMBRE 2015
RELATIVE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE DU 25 JUIN 2015**

M. VALENTIN indique qu'il y a lieu de lire page 28, 5° paragraphe : SRCE (Schéma Régional de cohérence écologique)

M. SEIMBILLE indique qu'il y a lieu de lire page 29, 5° paragraphe : Peu d'élus vont accepter de prélever...

M. COLLIN indique qu'il y a lieu de lire page 45, 2° paragraphe : L'article L 2224-8